

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

39 – 25 mars 2021

**39. *Suivi animation du dispositif OPAH RU – avenant n°2 au marché d'Urbanis***

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

**Vu** la délibération n° 30 du 05 mars 2019 autorisant le Monsieur le Maire à signer les marchés avec le titulaire après avis de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** la nécessité, pour la période N° 1 de tenir compte du nombre de jours dédiés par URBANIS au volet LHI (visites, accompagnement social, comités techniques...) soit 23 jours au lieu de 18,5 jours

**Considérant** qu'un avenant n°1 a été signé le 16 décembre de 2020 afin de prendre en compte des prestations réalisées par URBANIS au volet LHI (visites, accompagnement social, comités techniques...) pour un montant de 4 500 € HT (soit 9 jours)

**Considérant** que 4 visites complémentaires au lieu des 9 initialement prévues ont été réalisées par URBANIS pour la période allant d'octobre 202 à fin février 2021

**Considérant** la nécessité de répondre, jusqu'au 31 mai 2021, à l'accroissement du nombre et de suivi de signalement Lutte contre l'Habitat Indique (LHI)

**Considérant** la nécessité d'augmenter la prestation d'URBANIS (volets dédiés au LHI et contre-visites sur le périmètre OPAH RU), soit 17 jours jusqu'au 31 mai 2021 pour un montant HT de 8 500 €.

**Le Conseil Communal,  
Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec le Cabinet URBANIS pour un montant de 8 500 € HT portant le marché à 379 186,25 € HT (y compris avenant N°1) à 387 686,25 € HT soit une augmentation de 3,47 % du marché initial.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :